



CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} avril 2026

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mesanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAULT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëticia PAYEN, DGA.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE.</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 26 mars 2026</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 8 avril 2026, Publiée, le 8 avril 2026, Notifiée, le 8 avril 2026.	
Délibération n°260401_10	AFFAIRES GÉNÉRALES <i>Désignation de deux représentants de la Commune auprès de Loire-Atlantique Développement (LAD)</i>

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, la Commune doit désigner deux représentants auprès de Loire-Atlantique Développement. Madame Le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de SELA depuis 2019 (délibération du CM du 30 octobre 2018).

Loire-Atlantique Développement est une agence qui apporte son appui dans la conception et l'ingénierie des projets des territoires, notamment pour la Commune de MESANGER, le mandat d'aménagement de la ZAC HABITAT de la COUR DES BOIS (convention de mandat signée le 9 février 2015).

Les représentants participeront à l'assemblée générale (qui se réunit une fois par an) et à l'assemblée spéciale (qui se réunit une à deux fois par an). L'assemblée générale délibère sur différents sujets liés aux compétences de Loire-Atlantique Développement. L'assemblée spéciale se réunit pour faire le bilan de l'année N – 1 et présenter les actions réalisées. Une réunion de présentation aura lieu à la rentrée pour présenter les actions de Loire-Atlantique Développement aux nouveaux représentants des Communes. Les candidatures de M. Bruno BENOIT et M. Bruno CHICOISNE sont proposées.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, Considérant l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :

- ▶ **DÉCIDE** que la désignation du représentant de la Commune auprès de Loire-Atlantique Développement se fera par un vote à main levée ;
- ▶ **DÉSIGNE** M. Bruno BENOIT et M. Bruno CHICOISNE en tant que représentants de la Commune auprès de Loire-Atlantique Développement.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260401-DCM20260401_10-DE
Reçu le 08/04/2026